



## Évaluations d'école : audience intersyndicale / ministère et CEE

*Mercredi 13 décembre 2023*

---

Suite à sa demande en urgence, l'intersyndicale a été reçue au Ministère de l'Éducation nationale. Étaient présent.es :

- La conseillère sociale et la conseillère pédagogique auprès du Ministre
- Le secrétaire général et un expert du Conseil d'Évaluation de l'École

**Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC ont unanimement rappelé leur opposition aux évaluations d'école, dispositif inutile et chronophage, en soulignant les points suivants.**

- Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la loi Blanquer dite "pour une école de la confiance", qui a été combattue par l'ensemble de la communauté éducative.
- Il est demandé aux équipes de s'auto évaluer alors que la réalité vécue dans les écoles n'a jamais été aussi complexe : dégradation des conditions de travail, suppressions massives de postes, difficultés de remplacement, déficit de formation, non application de nombreuses notifications MDPH...
- La mise en œuvre s'effectue de façon contrainte par la hiérarchie au mépris des obligations règlementaires de service des personnels alors que les 108h débordent déjà. Les animations pédagogiques doivent rester un temps de formation.
- Un impact particulièrement lourd pour la direction d'école, qui n'a pas le temps, alors que tout le monde s'accorde au contraire sur le constat de surcharge et la nécessité d'allègement des tâches. Contrairement au diagnostic du projet d'école qui est un travail collectif de la responsabilité du conseil des maitres-ses, la rédaction d'un rapport d'auto-évaluation n'entre pas dans les missions des directeur-trices.
- Ces évaluations d'école sont vécues comme des inspections d'équipe, voire individuelles.
- La plupart du temps, le diagnostic posé par l'équipe et les leviers identifiés se heurtent à un manque de moyens pour l'école (effectifs, RASED, AESH, formation...).
- Les équipes d'écoles demandent du temps pour travailler ensemble et analyser le fonctionnement de l'école. Le projet d'école doit être le résultat d'un travail collectif, mais pas d'une évaluation qui dépossède les enseignant.es de leur métier.

**Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC ont réaffirmé leur demande immédiate que les évaluations d'école s'effectuent uniquement sur la base du volontariat, sans aucune pression.**

Les représentantes du Ministre ont rappelé le cadre légal et réglementaire qui, selon elles, ne permet pas de rendre ces évaluations facultatives.

Le ministère admet que « *Les évaluations d'école percutent le quotidien des écoles* » et reconnaît l'aspect chronophage mais propose de prendre sur les 108 heures et de "lisser ce temps sur les 5 ans",

Le conseil d'évaluation de l'école indique qu'après une première année de généralisation, des rapports d'autoévaluation intéressants et de qualité lui parviennent, permettant des analyses constructives, dans l'intérêt des élèves.

Le ministère comme le CEE ont montré une méconnaissance du quotidien des écoles, des obligations réglementaires de service des enseignant·es et des besoins des équipes.

**Les organisations syndicales FSU-SNUipp, SNUDI-FO, CGT Educ'action, SUD éducation et SNALC ont rappelé leur exigence d'abandon des évaluations d'école, et qu'en tout état de cause, celles-ci s'organisent sur la base du volontariat, en cohérence avec le cadre posé par le CEE : « *L'adhésion de l'ensemble de la communauté éducative [...] à la démarche d'évaluation de l'école est une condition de réussite en même temps qu'un objectif* ». Il s'agit d'une décision du Ministre car la réglementation actuelle le permet tout à fait, les modalités d'organisation ne relevant pas d'une loi ou d'un décret.**

Pour les organisations syndicales, la réponse des représentants du ministre, qui indiquent que les évaluations d'école doivent être effectuées dans le cadre des 108 heures annualisées n'est ni tenable, ni acceptable et ne peut conduire qu'à augmenter la charge de travail des personnels voire à réduire leur temps de formation. Les organisations syndicales attendent désormais des réponses rapides et précises du ministre.